



Transmis au représentant de l'Etat le :	
Publié le :	

Séance du Conseil Municipal :

07/07/2026 à 19 heures 15

Date de convocation du Conseil Municipal :

01/07/2026

PRESENTS : Thierry PADILLA QUINTANA, André TAILLARD, Laurent CHAMPALLE, Camille DELPINO LEFEVRE, Bastien OTTELLI, Geneviève LAFARGE, Pascal GRANGE, Stéphanie BENSON, Aude JULLIEN, Emmanuel LAVIGNE, Jessica DURY MORTEL, Axelle RIGAUDY, Jason SERIEYS, Marie-Adeline DURET

ABSENTS/EXCUSÉS : Agnès PIERRE PELOUX (a donné un pouvoir à Laurent CHAMPALLE), Cédric LACOMBE, Sandrine ROMAND, Thierry GERVAIS (a donné un pouvoir à Bastien OTTELLI), Julie POUGET (a donné un pouvoir à Axelle RIGAUDY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Camille DELPINO LEFEVRE

Délibération n° 2026-059 PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

Le Maire expose :

L'assemblée, par délibération en date du 27 novembre 2023, a autorisé le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Cette procédure, longue et complexe qui aura duré plus de quatre années, est justifiée pour répondre à ces principaux objectifs :

- éviter une extension des cimetières fort onéreuse pour le budget communal ;
- préserver la décence de ces lieux de recueillement et de mémoire ;
- bien gérer les deniers publics ;
- répondre aux demandes des habitants qui sollicitent des concessions.

Cette procédure encadrée juridiquement par le CGCT (Code général des collectivités territoriales), s'est déroulée dans le strict respect de la réglementation, conformément au calendrier suivant :

- le 10 octobre 2024 : première convocation des familles concernées par l'état d'abandon de leur concession. La commission municipale a sélectionné une centaine de concessions signalées par une plaque d'information fixée sur chaque emplacement ;
- le 14 novembre 2024 : premier accueil des familles dans les cimetières et constatation par procès-verbal n° 1 de l'état d'abandon de chaque concession ;
- du 22 novembre 2024 au 26 mars 2025 : affichage réglementaire pendant quatre mois ;
- du 26 mars 2025 au 26 mars 2026 : période légale d'interruption pour permettre aux familles de se faire connaître ;
- le 26 mars 2026 : deuxième convocation des familles. Sur 108 concessions sélectionnées à l'origine, subsistent encore 91 qui sont abandonnées ;
- le 27 avril 2026 : deuxième accueil des familles dans les deux cimetières et constatation par procès-verbal n° 2 de l'état d'abandon de la concession ;
- du 4 mai au 4 juin : affichage réglementaire.

L'information des familles effectuée sur chaque concession, aux portes de la mairie et des cimetières, a permis à une quinzaine de familles de se faire connaître, d'exprimer leur volonté de conserver leur concession et de s'engager à l'entretenir régulièrement.

Certaines familles ont déclaré abandonner leur concession.

À ce stade de la procédure, et conformément aux articles L2223-17 et R2223-18 du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des 91 concessions en état d'abandon dont la liste peut être consultée au secrétariat de mairie, liste qui sera annexée à la présente délibération soumise au contrôle de légalité.

Par ailleurs, il appartient aussi au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la publication de l'arrêté municipal qui fixe la liste définitive des concessions à reprendre et qui précise les modalités pratiques de la reprise matérielle des concessions en état d'abandon situées dans les deux cimetières de la commune.

Ainsi, le Maire propose :

- de valider la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon engagée à l'origine par délibération en date du 27 novembre 2023 ;
- de l'autoriser à publier l'arrêté municipal qui fixe la liste définitive des concessions funéraires en état d'abandon et qui précise les modalités pratiques de cette reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE VALIDER la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon engagée à l'origine par délibération en date du 27 novembre 2023 ;
- D'AUTORISER le Maire à publier l'arrêté municipal qui fixe la liste définitive des concessions funéraires en état d'abandon et qui précise les modalités pratiques de cette reprise.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Chessy les Mines, le 7 juillet 2026



Le Maire

Thierry PADILLA QUINTANA

LISTE DEFITIVE DES REPRISES DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON Dans le cimetière communal de CHESSY LES MINES

CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON			
ANCIEN CIMETIERE		NOUVEAU CIMETIERE	
N° Plan	Nom Concession	N° Plan	Nom des Concessionnaires
3	FOURSAC	G 7	PAS DE NOM
7 - 8	RIVIERE	G 27	PAS DE NOM
27	Jacques RAY - FRANCE	G 28	PAS DE NOM
33	GRILLOT - HUSOON	G 29	ZAMBON
41 - 42	FOURNET - BROSSETTE	G 47	CHAINE
50 et 51	CARRON	G 106	PAS DE NOM
61 - 62	GUERPILLON		
63 - 64	PAILLERON		
82 - 83	ROCHE		
86	PAUL DAVID		
87	CROZET DUPERRET		
88- 89	DUMAS - BLANC		
94 - 95	MAGNY DES BRUYERES		
98 - 99	PIQUET - COULON - CHABERT		
100 - 101	BIOLAY Antoine		
104 - 105	DESARTY		
111 - 112	Claude et Antoine POINT		
115 - 116	DUMAS - ORTOLLAND		
119	DUBAYLE		
120	RAPP Catherine - BLANC DURAND		
121 -122	JURY - DAME		
123 - 124	CHERVIN		
127 - 128	MICHAUD - RENARD (Mme Veuve Michaud et M. Renard)		
129	NOAILLY - SIMONNARD		
130 - 131	GRANJARD		
135 - 136	RATON - STURA		
139 - 140	VERE - BURICAND (BURRICAND)		
143 -144	PROUXMAËR		
145-146	PIERRON - PERRAUD		
150	LACHAISE		
157	MERLE		
159	CHUZEVILLE		
160	LHERITIER		
162	COAUAUX		
163	PERRAUD - COMBY		
164	AUCLAIR		
166	FERRIERE		
167	ROLLIN		
171	VELUIRE - BELLEVILLE - CHARLET		
172	CHUZEVILLE - CORGERET		
174-175	HUSSON - THOMAS - CHAPELLE		
176	SMOLENSKI		

178	DUVAL
214	ARTAUD
215	TACCUTIO
217	VIVIER-MERLE
223 - 224	DESCHAMPS
228	CHARTOIRE
230	VINCENT
232	MERLIN
233	MENARD
235	LOPEZ
236	Inconnu
237	Inconnue
237 bis	MAYOUD
240	BERTHOD
258	LARGE - REVILLON
265	GALLAND
266	DANIECK
267	GARNIER
268	DEBOURG
271	BARBE
273	RAFFIN
275	CHABANON
277	THEVENIN
287 - 288	GAUVRY
289 - 290	CREPIAT
291	SAUVAGE-DESSAINJEAN
295	DERBERG
296	PLANUS
299	VINCENT
302	FESSEL - PEROUSE
303	RIVIERES
304	DUPUY - CREUSEVAULT
314	CHUZEVILLE
319	PERRIER
321	SIMARD - GAGNIERE
327	GAMET
328	STOTZ
330	MOUREAUX
334	LESPINASSE
350	BERGER
352	DAVRIL
356	DEBOURG
357	SERBIER

TOTAL 91

Le Maire

Thierry PADILLA

